



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 novembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 Novembre 1999

**Magazine municipal Vivre A Niort - passation d'un marché négocié  
suite à la défaillance d'une entreprise pour le lot n° 2, photogravure  
et lancement d'un appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99603

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999**

**Information Communication&Relations  
Ext.**

**Magazine municipal Vivre A Niort - passation d'un marché  
négocié suite à la défaillance d'une entreprise pour le lot n° 2,  
photogravure et lancement d'un appel d'offres**

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'entreprise retenue, dans le cadre de l'appel d'offres, nous a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de réaliser les prestations demandées correspondant au lot n° 2 "Photogravure", sans supplément de prix et a révélé une erreur d'appréciation de sa part du dossier de consultation.

Afin de ne pas perturber la réalisation du magazine, une consultation en marché négocié a été autorisée par la commission d'appel d'offres le 4 novembre 1999 pour la réalisation de deux numéros prévus fin janvier et fin février 2000. Suite à celle-ci l'entreprise LEZARD GRAPHIC est la mieux disante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché négocié du lot n° 2, Photogravure portant sur la réalisation du magazine municipal Vivre A Niort avec l'entreprise LEZARD GRAPHIC.
- approuver le dossier de consultation pour lancer un nouvel appel d'offres pour la durée restant à courir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)